

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 8 JUIN 2004

DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES LIES A LA PRESENCE DE LEGIONELLES DANS LES TOURS AERO-REFRIGERANTES DES CENTRALES NUCLEAIRES DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (CNPE) PROPOSEE PAR EDF EN 2003

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :

- 1- prend acte des résultats exposés par EDF dans le cadre de sa démarche de prévention des risques liés à la présence de légionelles dans les tours aéroréfrigérantes des centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) réalisée en 2003 ;
- 2- estime nécessaire de poursuivre la surveillance des *Legionella* dans les CNPE, avec une attention particulière pour les sites suivants :
 - Nogent, situé à l'amont de plusieurs prises d'eau utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine ;
 - Cattenom, compte tenu des concentrations élevées en légionelles détectées sur le site ainsi que du point de rejet de ses effluents dans le lac de Mirgenbach fréquenté pour les sports nautiques ;
 - Cruas, très contaminé en 2003 ;
 - Saint-Laurent, en raison de la présence de légionelles à l'amont du site,et de disposer des mesures de légionelles dans les eaux en amont et en aval des rejets ainsi que dans les eaux en sortie de condenseurs ;
- 3- précise que les mesures de *Legionella* dans les TARs doivent être également impérativement réalisées au refoulement de la pompe du circuit et pas uniquement dans le réceptacle et recommande que des mesures puissent être réalisées dans le panache à son émission ;
- 4- recommande d'étendre le suivi des légionelles au delà de la période estivale, notamment lors des périodes humides ;
- 5- recommande d'approfondir l'étude de l'écologie des *Legionella* (sérotypage systématique des colonies lors des analyses, réalisation de profils en long sur un fleuve, évaluation de l'infectiosité...), d'y associer des laboratoires indépendants et de l'étendre aux protistes et en particulier aux amibes.

COPIE CONFORME